



PROCEDURE DE DEMANDE DE STAGE DES EXTERNES CHU DE LA REUNION

Le CHU de La Réunion récupère les demandes de stage des externes pour la période de juin à août **du 01/03 au 30/11 de l'année N-1.**

Année N-1 :

Envoyez votre candidature à etudiants-medecine@chu-reunion.fr accompagnée des informations suivantes :

- 1/ NOM Prénom
- 2/ choix du site géographique (ST PIERRE/ ST DENIS)
- 3/ 3 choix de services classés par ordre de préférence (si chirurgie préciser les spécialités)
- 4/ les dates exactes de début/fin de stage (préciser temps plein ou mi-temps)
- 5/ votre université d'origine et votre année d'étude lors du stage (uniquement de la 4^e à la 6^e année)

Si votre candidature est acceptée, **les accords sont fournis par la DAM du CHU de La Réunion et non par les chefs de service.**

Année N du stage :

Les étudiants doivent transmettre au maximum au 1^{er} du mois précédant celui de leur stage leur attestation de responsabilité civile et professionnelle + leur convention de stage signée.

Exemple : stage au 28/07 -> envoi des documents complets au 01/06

Lorsque le dossier est complet la DAM envoie les informations d'entrée en stage.

Pour rappel aux étudiants, toute demande en lien avec l'organisation de leur stage au CHU de La Réunion doit transiter par l'adresse unique etudiants-medecine@chu-reunion.fr afin d'assurer un meilleur suivi et une centralisation de l'information.

Attention, à partir de 2021, aucune relance ne sera faite, les étudiants devront respecter ces dates afin de pouvoir entrer en stage.